

INTER ÉCOLES DE GOLF DE GIRONDE SAISON 2018-2019

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS** : épreuve ouverte aux clubs du département de la GIRONDE. Les clubs s'engagent à recevoir une fois sur deux gratuitement les joueurs et joueuses extérieures. De plus, chaque club participant s'engage dans les années à venir à recevoir au moins une fois la finale.
 - **Jumelage** : Un club n'étant pas en mesure de constituer une équipe complète dans une ou plusieurs catégories peuvent s'associer avec un autre club pour constituer une équipe. Toutefois le club devra en informer le Comité.
- **POUR LES MEMBRES DES EQUIPES** :
Ils doivent être licenciés de l'association sportive du club qu'ils représentent et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
Ils doivent satisfaire aux conditions suivantes :
 - U12 : nés en 2006 et après ; classés ou titulaires du Drapeau Blanc.
 - U16 : nés en 2002 et après ; classés (index maximum 45).

II – FORME DE JEU

- **Interclubs par équipes**
Il y a 4 compétitions distinctes ; elles se disputent toutes en match-play brut (pas de coups rendus) :
 - U12 filles : 3 joueuses / 3 simples sur 9 trous, les parties allant au terme des 9 trous
 - U12 garçons : 4 joueurs / 2 simples et 1 double greensome sur 9 trous, les parties allant au terme des 9 trous
 - U16 filles : 3 joueuses / 3 simples sur 18 trous ou 9 trous, en accord entre les deux équipes avant le départ.
 - U16 garçons : 4 joueurs / 2 simples et 1 double greensome sur 18 trous ou 9 trous en accord entre les deux équipes avant le départ.
- **Distances de jeu préconisées** :
 - U12 : départs des repères rouges ; distance de jeu approchant 2 300 mètres.
 - U16 filles : départs des repères bleus ; distance de jeu approchant 5 000 mètres
 - U16 garçons : départs des repères jaunes ; distance de jeu approchant 5 500 mètres
- **Phase de qualification** :
 - Création de poules de 3 à 6 clubs maximum, constituées lors de l'élaboration du calendrier par le Comité. Tous les clubs de chaque poule se rencontrent une fois.
 - Pour les filles et garçons U12, les matchs vont au bout du tour conventionnel de 9 trous ; c'est l'addition des trous gagnés par chaque équipe qui donne le résultat : l'équipe qui a gagné le plus de trous remporte la rencontre.

- Pour les filles et garçons U16, les matchs peuvent s'arrêter quand le score est acquis, avant le terme des 18 trous ou des 9 trous.
 - Chaque rencontre gagnée rapporte 1 point à l'équipe gagnante et en cas d'égalité 0,5 point à chaque équipe (pas de play-off après le dernier trou).
 - Départage : en cas d'ex-æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées selon le résultat de la rencontre particulière entre les ex-æquo, puis, si l'égalité persiste, en fonction décroissante de la différence entre le nombre des matchs gagnés et perdus, puis le tirage au sort.
 - Forfait : Le club forfait et ne pouvant proposer une autre date acceptable pour l'autre équipe, perdra automatiquement le match et ne peut accéder à la phase finale.
- **Phase finale :**
Sont qualifiés pour les finales :
 - Catégories à 2 poules : les deux premiers de chaque poule, pour des ½ finales croisées (le 1^{er} de poule A contre le 2^{ème} de la poule B, et vice-versa). Les deux vainqueurs se rencontrent ensuite pour le titre, avec play-off, les matchs s'arrêtant quand le score est acquis.
 - Catégories à poule unique : les deux premiers de la poule se rencontrent pour le titre, avec play-off, les matchs s'arrêtant quand le score est acquis.

III – INSCRIPTIONS

- **INSCRIPTIONS** (pour les Clubs) :
DATE LIMITE : dimanche 30 septembre 2018 auprès du Comité Départemental de la GIRONDE par email au : cdgolf33@wanadoo.fr
- **DROITS D'ENGAGEMENTS :**
Les inscriptions sont gratuites.
Un club peut inscrire une deuxième équipe dans une ou plusieurs catégories, qui sera acceptée par le Comité en fonction du nombre total d'équipes inscrites pour ces rencontres (12 au maximum).

IV – TABLEAU DES RENCONTRES

- **QUALIFICATIONS :**
Elles auront lieu le samedi ou le dimanche (après accord entre les clubs concernés) sur le terrain de l'équipe recevant, qui fixera les heures de départ. Un **tableau des rencontres** avec les dates et lieux sera proposé par le Comité Départemental de la GIRONDE.
Dates prévisionnelles suivant le nombre d'équipes et de poule :
Week-ends des 13-14 / 20-21 Octobre 2018
Week-ends des 10-11 / 25-26 Novembre 2018
Week-ends des 1-2 / 15-16 Décembre 2018
Week-ends des 12-13 / 26-27 Janvier 2019
 - Si un club se trouve dans l'impossibilité de recevoir, la rencontre doit avoir lieu chez l'adversaire ;
 - Les dates des rencontres peuvent être modifiées en accord avec les deux clubs ; cet accord ainsi que la date retenue devront être communiquées au Comité avant la date initialement prévue. A défaut, le club initialement recevant perdra automatiquement le match. Dans le cas de force majeure (intempéries, gel, parcours injouables, etc...) et si une rencontre ne peut pas ou plus être déplacée, les points seront alors partagés.
 - **Les résultats des rencontres doivent être transmis au Comité Départemental de la GIRONDE** par email (cdgolf33@wanadoo.fr).

- **FINALES :**

Samedi 2 ou 9 février 2019 (suivant conditions météorologiques)

Les clubs disputant la phase finale s'engageront à pouvoir recevoir les jeunes ce week-end.

V – COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué du Président et du Président de la Commission Sportive du Comité de Gironde.

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.

VI – PRIX

Un trophée sera remis au club de l'équipe gagnante de chaque finale. Des prix seront attribués et des souvenirs offerts par le Comité Départemental de la GIRONDE aux équipières et équipiers des équipes finalistes.